

EDITORIAL

Projets impactant l'Urbanisme ...

...Sur le court et long terme

La réhabilitation de l'îlot Mairie-Ecole a suscité l'intérêt de 25 entreprises. La vérification de la conformité de leurs offres de prix a lancé le premier dossier d'envergure de l'année 2024 qui mobilisera la municipalité tout au long de l'année et partiellement celle de 2025.

Ce projet vise à améliorer l'accueil de nos jeunes enfants et la réception des usagers de la mairie. Il offrira aussi de meilleures conditions de travail aux salariés. Ce dossier comprend la construction d'une garderie périscolaire, la sécurisation et mise aux normes de l'école maternelle, la réfection de sa cour de récréation, l'accession aux personnes à mobilité réduite du premier étage de la Mairie avec l'extension de ses locaux administratifs et techniques.

Une nouvelle construction se substituant à la remise dite « des pompes » concrétisera ce projet tout en faisant évoluer l'urbanisme autour de la place de la mairie.

L'autre dossier est celui du zonage du territoire en zone urbaine du futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) du territoire de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud. Il occupera largement vos élus, par le nombre de réunions de concertation et de négociation qu'il suscitera.

Travail qui se poursuivra par la localisation des zones constructibles en dehors de la zone urbaine, sachant que leurs superficies seront très contraintes.

C'est seulement à l'issue de ces travaux, début 2025, qu'une enquête publique permettra aux habitants de prendre connaissance du projet de zonage et d'émettre un avis susceptible d'une prise en compte pour une approbation définitive et rendre exécutoire le PLUI.

Sa concrétisation sur l'évolution urbaine de la commune s'effectuera sur le long terme selon les projets privés et publics portés par les investisseurs.



Dans l'attente de vous

Gérard ABBAS,
Maire de Fains-Veel

Vice-Président de la CA Meuse Grand Sud
Vice Président du Conseil Départemental

SOMMAIRE

Editorial (p1)

Discours vœux du Maire (p2)

Compte-rendu conseil
municipal du 28/12/23 (p6)

Conseil des sages (p8)

Vie des associations (p9)

↪ Tennis Club

↪ Bowling Club

↪ Orchestre d'harmonie

↪ ULM Club

Attribution des affouages
(p10)

Données pluviométriques
(p10)

Incivilités (p11)

Calendrier des manifestations
2024 (p12)

Meilleurs Vœux 2024

Contacts Mairie

☎ : 03 29 45 07 65

✉ : accueil@mairie-fains-veel.fr

Site internet : www.fains-veel.fr

Coordonnées GPS :

Longitude 5.1167

Latitude 48.7833

VŒUX DU MAIRE (discours du 12/01/2024)

« Chères concitoyennes, chers concitoyens, chers amis,

C'est avec grand plaisir que je vous accueille pour ce moment de convivialité en présence de messieurs Christian ROBBE-GRILLET, Secrétaire Général de la préfecture, représentant M. le Préfet, Michel RIEBEL Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Meuse Grand-Sud représentant Mme Martine JOLY, Présidente, Jean-Michel GUYOT, maire de Ligny-en-Barrois, Jonathan REY, Directeur des polices urbaines.



Discours prononcé par le maire Gérard ABBAS
vendredi 12 janvier 2024.

Tous mes vœux se tournent naturellement vers vous. Que cette nouvelle année 2024 vous soit heureuse, prometteuse, faite d'épanouissements familiaux, personnels ou professionnels. Qu'elle vous soit synonyme d'une vie meilleure, surtout pour nos concitoyens qui sont dans la souffrance, la peine ou les difficultés. J'en profite pour remercier les élus de l'exécutif qui m'entourent au quotidien pour gérer la commune, Michel ROUSSELOT, maire-délégué de Véel, Alain BUKOVATZ, Anne MOLET, Patrick VANNESSON, Elise GEURING, Catherine GERMAIN, ainsi que les Conseillères et Conseillers municipaux pour leur investissement au sein de la vie municipale, sans oublier ceux parmi le personnel communal qui se donnent aussi pleinement, au quotidien, dans leur mission de service public. A chacun d'entre eux, je présente mes meilleurs vœux de bonheur, de réussite dans leurs projets personnels, familiaux, de santé, ainsi qu'à leur famille. Je nous souhaite aussi de bons vœux dans nos projets municipaux. En ce début de nouvelle année, mes pensées vont à tous ceux qui ont perdu un être cher et tous ceux qui ont été atteints par la maladie.

Cette année 2023 est enfin terminée, elle restera celle de l'enlèvement de la guerre en Ukraine après presque deux ans de conflit au cours duquel le peuple Ukrainien, soutenu par l'Europe se bat avec beaucoup de courage, mais la perspective d'une victoire sur la Russie reste lointaine. Elle restera aussi celle de la reprise de la guerre au Moyen-Orient après l'effroyable attaque terroriste du Hamas ravivant un cycle de violence qui s'est transformé en une tragédie humanitaire à Gaza.

Etant la deuxième année la plus chaude jamais mesurée en France, elle confirme que la lutte contre le réchauffement climatique et la préservation de la nature et de la biodiversité sont des causes internationales, nationales mais aussi locales. Fains-Veel n'échappe pas aux effets négatifs du réchauffement climatique. Aux vagues de chaleur particulièrement suffocantes, aux périodes d'intenses sécheresses, comme vécu encore lors de l'été dernier, dont souffrent forêts et nappes phréatiques, succèdent des épisodes de fortes précipitations accompagnées de vents violents comme nous venons de le subir au cours de ces dernières semaines. Si la présence de l'Ornain et du ruisseau de Fains contribuent indéniablement au charme de notre commune, ils exposent, cependant, quelques zones situées au plus bas du cœur de la commune à d'éventuelles inondations. Nous ne cessons d'alerter les organismes compétents en la matière sur l'absolue nécessité d'assurer l'entretien de ces cours d'eau afin de supprimer toute entrave à leur écoulement.

L'abondance des précipitations pluviales, fragilisant l'enracinement des arbres, accompagnée de vents violents provoquent leurs chutes. Celles-ci sont de plus en plus fréquentes et dangereuses lorsqu'elles se produisent dans des lieux fréquentés par le public ou le long des routes. La commune prenant conscience de ce danger a dès 2021 entrepris l'abattage des arbres menaçants situés le long du stade, pour un coût, non négligeable, de l'ordre de 45 000 €. S'en est suivi en 2023 une importante opération d'élagage, impliquant les propriétaires privés, le long de certains chemins communaux afin d'en libérer l'accès. L'effort sera poursuivi en 2024, rue de Bégarenne, voie très fréquentée, sur laquelle nous avons eu à subir la chute de plusieurs arbres endommageant l'éclairage public et les réseaux de télécommunication, mais aussi beaucoup plus préoccupant provoquant un accident automobile, heureusement sans gravité. Aussi courant février la commune entreprendra sur ses parcelles l'abattage des arbres sur 40 mètres de profondeur et, vu le réel danger occasionné par ceux-ci, un arrêté municipal met en demeure les propriétaires privés d'en faire de même, sachant qu'en cas d'inobservation leur responsabilité serait engagée en cas d'accident matériel ou corporel.

Coût de l'opération 50 000 €, sans aucune plus-value pour la collectivité, sinon de garantir la sécurité des usagers de cette artère.

Oui, le réchauffement climatique est bien une réalité, et la question aujourd'hui n'est plus de savoir comment l'éviter, mais plutôt comment s'y adapter et contenir la hausse des températures. Il s'agit bien d'une urgence nécessitant une mobilisation collective. Face à un tel défi, il ne s'agit pas pour chacun de nous d'être fataliste ou défaitiste, mais tout simplement responsable. L'action communale au plus proche des habitants reste un bras de levier essentiel dans les politiques publiques contre le réchauffement climatique et la préservation de la biodiversité. Il est indispensable que l'ensemble des politiques locales soient reconsidérées au travers le prisme de ces enjeux climatiques et environnementaux.

La décarbonation en substituant aux hydrocarbures une source d'énergie propre, n'entraînant pas d'émission de gaz à effet de serre, est un moyen d'y parvenir. Dans ce contexte, monsieur le Préfet a saisi les communes pour qu'elles définissent les zones d'accélération des énergies renouvelables, là où les projets des entreprises pourraient être accueillis avec un a priori positif et où les procédures seraient accélérées pour faciliter la mise en place des installations de production d'énergie. Cependant la localisation de ces zones ne doit pas nuire à la qualité environnementale dont jouissent Finnois et Veillots, condition essentielle à leur acceptation par la population. Notons que les servitudes liées à la présence de la base aérienne de Saint-Dizier préservent la commune de toutes implantations d'éoliennes. Tout en privilégiant le photovoltaïque sur toiture, le Conseil Municipal a défini les zones susceptibles de permettre l'agro-voltaïque c'est-à-dire la pose de champs de panneaux solaires en zone agricole en veillant à leur intégration paysagère. En revanche, il proscrit la méthanisation de type industriel, cultivant au moyen d'engins agricoles ou de transports inadaptés aux réseaux routiers, la production de végétaux pour la transformer en énergie au détriment de la nourriture animale ou même humaine.

En 2023, l'inflation est restée présente avec un coût de l'énergie toujours élevé provoquant une situation compliquée pour bien des familles mais aussi pour les budgets communaux. La crise énergétique nous touche tous de plein fouet. Les collectivités ne sont pas épargnées. Pour faire face ensemble à cette situation, nous devons fournir des efforts afin de réduire nos consommations. Aussi avons-nous pris des mesures afin de limiter nos consommations d'électricité, de chauffage. Je rappellerai l'extinction de l'éclairage de 23 h à 6 h. En outre, avant même cette crise, l'ensemble de notre éclairage public avait été rénové en sodium basse consommation et désormais les nouveaux luminaires ou leurs remplacements seront en LED. Ce sera le cas pour la rénovation de la deuxième tranche de l'éclairage public rue d'Egremont en cours de réalisation. Ces mesures concernent également la limitation du chauffage dans nos bâtiments communaux, le résultat n'est malheureusement pas à la hauteur de l'objectif. Des locaux étant mis à disposition de nos associations pour leurs activités, nous comptons également sur leur mobilisation à travers des écogestes quotidiens afin de limiter le gaspillage énergétique dans ces bâtiments. Pour autant s'il en résulte globalement une économie d'énergie, les gains financiers ne sont pas à la hauteur de ceux-ci compte tenu de la hausse des taxes et des composantes de facturation de l'électricité.



La loi de finances votée toutes les années par l'Assemblée Nationale prévoit l'augmentation des bases foncières servant au calcul de l'impôt local, votre portemonnaie va encore souffrir car la hausse de 2024 sera de 3,9 % après celle de 2023 qui s'est élevée à 7,1 %, hausses importantes due à l'inflation. Dans ce contexte inflationniste, la municipalité n'a pas augmenté les taux de ses taxes locales en 2022 et 2023, mais toujours à la recherche de l'équilibre budgétaire, elle a dû, tout en les maîtrisant de manière raisonnable, réviser le prix de ses services culturelles (école de musique) et périscolaires (restaurant, garderie, centres de loisirs).

La sécurité est la première de nos libertés : cela ne doit plus être un sujet tabou. Se sentir bien dans sa commune, c'est aussi s'y sentir en sécurité. Après la démission de notre ancien policier, l'équipe municipale était consciente de la nécessité de procéder à son remplacement. C'est chose faite, avec le recrutement de monsieur REBOULET, qui après sa prise de fonction a dû et devra encore s'absenter pour suivre une formation obligatoire et indispensable afin d'assurer ses missions à la hauteur des enjeux de mise en sécurité des personnes et des biens et combattre, avec opiniâtreté, les incivilités commises par une minorité mais qui pourrissent le quotidien de la très grande majorité de nos concitoyens, ou qui portent atteinte à l'environnement. Dans ce domaine, force est de constater que le respect de ces règles s'estompe vite en l'absence du policier.

Dans un souci de prévention la commune s'est équipée, sur l'ensemble de son territoire, d'un réseau de vidéoprotection devenu opérationnel courant 2023. Les caméras permettent ainsi de retrouver des auteurs de faits de violence, de dégradations, d'accidents, d'accrochage, mais aussi d'incivilités, et qui ne peuvent nier l'évidence devant les preuves en vidéos. Ces caméras viennent en appui des interventions de la Police municipale et des équipages de Police Nationale. Tous les moyens sont mis à disposition pour assurer la sécurité de chacun et je profite de ce moment pour remercier les correspondants de quartiers et lotissements de la commune qui participent au dispositif de « participation citoyenne ».

L'éducation de nos enfants constitue une priorité de l'action municipale et nous ne relâcherons pas nos efforts dans la mesure de nos moyens pour offrir les meilleures conditions possibles d'apprentissage. Au-delà du socle éducatif, il appartient à la Commune d'offrir des lieux d'accueil. Je fais de l'entretien et de la rénovation de nos écoles, patrimoine communal, un sujet majeur, car étudier dans de bonnes conditions et dans un cadre agréable, fait aussi partie de la réussite scolaire. C'est dans cette optique que nous intervenons au quotidien pour entretenir et équiper les bâtiments qui accueillent nos élèves.

Ainsi courant 2023 nous avons initié un projet de construction d'une garderie scolaire en lieu et place du bâtiment dit remise des pompes contiguë à la Mairie. Projet maintenu malgré la baisse des effectifs de l'école maternelle ayant conduit à la fermeture d'une classe lors de la rentrée de septembre 2023, avec un impact sur le redéploiement du personnel communal. Nous subissons, malheureusement comme l'ensemble du département les conséquences de la baisse démographique. Les locaux actuels de l'école maternelle seront mis aux normes avec la réhabilitation de sa cour de récréation qui respectera les nouvelles normes environnementales. Ce projet que nous dénommons « Réhabilitation de l'îlot Mairie-Ecole Maternelle » est complété par celui de l'accessibilité aux PMR du premier étage de la Mairie et de l'extension de ses locaux administratifs, d'archives et informatique. Son coût est estimé à 1 105 141 € HT (1 326 270 € TTC).

Je profite de la présence de M. le Secrétaire Général de la Préfecture pour remercier l'Etat de nous faire confiance en nous accordant une subvention de 596 800 € pour la réalisation de ce projet. Ce financement sera complété par ceux du GIP Objectif Meuse et du Conseil Départemental. Après une consolidation des études et la réalisation du sondage des sols l'ouverture de l'offre de prix des entreprises pour la réalisation des travaux aura lieu le 19 janvier prochain avec pour objectif une livraison totale des locaux courant 2025.



Cet investissement conséquent sera suivi par celui de la réhabilitation et de la sécurisation des installations sportives du stade municipal ainsi que de ses abords, sous réserve de l'obtention de l'approbation de nos financeurs, sur la base d'un avant-projet définitif en cours d'élaboration par la maîtrise d'œuvre. Une estimation sommaire en chiffre le montant à 600 000 €.



Vous le savez et je l'évoque chaque année à l'occasion de la cérémonie des vœux, notre territoire, sous l'impulsion de la Communauté d'Agglomération de Bar-le-Duc Sud Meuse s'est saisi de la problématique de la santé avec inscription dans son projet de territoire de la création de maisons médicales, dont une sur notre commune. D'autre part la Société « Ages et Vie » maintient son projet d'implantation d'une résidence locative de 16 studios destinés aux personnes âgées, projet qui a reçu l'agrément du Conseil Départemental. Enfin, l'Office Public de l'Habitat, en dehors de la reconstruction de son immeuble sinistré par un incendie a programmé la construction de 10 logements. Tous ces locaux doivent s'élever sur un terrain appartenant au Centre Hospitalier de Bar-le-Duc-Fains-Veel donnant sur les rues du Presbytère et Démoget. La concrétisation de ces projets a pris du retard en raison de l'opposition d'une personne à leurs réalisations, notamment ceux de la résidence Ages et Vie et de construction des appartements. Saisi une nouvelle fois le Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier a, le 9 octobre 2023, confirmé son accord de cession des terrains. Nous sommes dans l'attente des travaux d'arpentage qui doivent être diligentés par le service Patrimoine du Centre Hospitalier en sa qualité de propriétaire, condition nécessaire à l'acquisition du foncier.

Si ces projets sont, avant tout, des services apportés à la population, ils sont également des projets urbanistiques qui participent à l'équipement de la commune. Comme le seront également en 2024 les aménagements de voirie dont les marchés sont attribués aux entreprises, avec la poursuite de la réhabilitation des trottoirs rue d'Egremont et celle d'une section de la chaussée de l'avenue de la Vaux Mourot et de la rue de Choisey. Dans ce domaine, citons la prochaine démolition de l'immeuble sinistré rue de Véel appartenant à l'OPH, prélude à une reconstruction avec extension touchant deux immeubles voisins, dont l'acquisition ne pourra intervenir qu'après la liquidation des deux successions qui s'avèrent cependant compliquées à réaliser.

L'Urbanisme c'est également l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat menée par la Communauté d'Agglomération ouvrant droit aux aides pour la réalisation de travaux dans le cadre des économies d'énergie et de maintien des personnes âgées à domicile, mais aussi de rénovation des façades avec pour cette dernière une aide complémentaire de la commune pour les bâtisses situées dans le cœur historique de la commune. L'urbanisme du futur s'inscrit dans les travaux menés par la Communauté d'Agglomération avec l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Celui-ci définira la physionomie des communes dans un contexte de diminution de l'artificialisation des sols et d'augmentation de la densité urbaine. Une phase essentielle vient de s'achever avec l'adoption du Projet d'Aménagement et de Développement Durable fixant les grandes orientations à l'horizon 2040. L'année 2024 sera consacrée à une phase délicate celle de localiser, sur un maximum de 13 hectares, les futures implantations d'activités économiques et de répartir sur un maximum de 11 hectares pour les 33 communes du territoire les nouvelles zones consacrées à l'habitat.

La commune a continué également à apporter son soutien direct et indirect à l'ensemble de ses associations car elles sont indispensables à notre vie locale. Un très grand merci en particulier à toutes nos associations pour l'organisation de manifestations et d'évènements qui ont rythmé la vie de Fains-Veel au fil des mois : Carnaval, le concert délocalisé de Musicales en Barrois, 14 juillet, le festival d'automne, Saint-Nicolas, avec l'implication de l'Office Municipal de la Culture et des Loisirs, le marché de Noël avec l'Association Finnoise d'Animation Les Sources, les concerts de l'Orchestre d'Harmonie Municipal, du Fins 'Orléans Band, de la Chorale et de l'école de musique sans oublier la fête de la musique, la brocante de l'Association de Chasse Agréée et celle du Foot Ball Club qui a aussi pris en charge l'organisation d'Halloween, la soirée Bavaroise et la St Sylvestre avec l'Association Vivre en Fains. Je soulignerai en particulier l'action de l'association Bulles en Barrois pour, bien sûr, l'organisation de son 3^{ème} festival de la Bande Dessinée mais aussi lauréate du budget participatif du Conseil Départemental le lancement avec succès du marché dominical et convivial autour de producteurs locaux. Le public a souvent répondu présent en masse à toutes ses manifestations, à la plus grande joie des organisateurs. Je salue l'engagement des dirigeants et des bénévoles de toutes nos associations évènementielles, culturelles, sportives, caritatives et autres.



La vie dans une commune c'est aussi sa vie économique. Je veux remercier toutes les entreprises Finnoises. Elles sont nombreuses allant de la PME, en passant par les artisans, les agriculteurs, les commerçants, les professions libérales... Vous tous, faites notre richesse économique et celle de la Communauté d'Agglomération, grâce à la diversité de vos entreprises. Nous avons aussi la chance d'avoir sur notre territoire, deux zones d'activités très active et je tiens à adresser mes sincères remerciements aux acteurs économiques présents qui continuent d'investir.

La communication est essentielle dans la vie d'une commune. Nous avons bien conscience que nous vivons dans un monde en mouvement, où les nouvelles technologies ont la capacité de rapprocher les citoyens et accélérer le partage de l'information. Je pense que vous lisez avec beaucoup d'intérêt notre Flash Infos, qui j'ose le dire, est le fruit du travail d'une équipe rédactionnelle et de distribution, sous la houlette de Patrick VANNESSON, je les remercie au passage. Je sais aussi que vous êtes déjà très nombreux sur nos supports numériques d'informations que sont notre site Internet qui a été entièrement rénové ou de l'application City Wall qui vous informe au fil de l'eau. Je mentionnerais également l'agenda annuel, précieux pour ses renseignements et le rappel des principales règles du règlement municipal, publié grâce aux souscriptions des annonceurs auxquels j'adresse les remerciements de la commune.

Bien sûr tout n'est pas parfait. Tout ne se passe pas toujours comme prévu ni au rythme souhaité mais nous maintenons le cap et nous poursuivons notre route vaille que vaille pour que notre commune vous apporte, mes chers concitoyens, le cadre de vie attractif que vous méritez. Une commune toujours plus solidaire, plus humaine et plus respectueuse de son environnement où il fait bon vivre.

Mes élus s'associent à moi pour vous souhaiter ainsi qu'à vos familles une belle année 2024. Qu'elle vous apporte le meilleur, et épargne votre santé »



Gérard ABBAS,
Maire de Fains-Véel
Vice-Président de la CA Meuse Grand Sud
Vice Président du Conseil Départemental

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28/12/2023

Le dernier conseil municipal pour terminer l'année 2023 s'est réuni exceptionnellement dans la mairie de Véel selon la tradition depuis la fusion entre les 2 communes. Tous les dossiers inscrits à l'ordre du jour ont été adoptés à l'unanimité, sauf celui de l'institution d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle au bénéfice des agents publics et du programme annuel des préventions des risques, adoptés avec une abstention.

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE POUR L'EXERCICE 2024 : La ligne de trésorerie de 300 000 € contractée auprès du Crédit Mutuel est reconduite pour une année.

RENOUVELLEMENT DE LA CARTE ACHAT PUBLIC : La carte achat public mise en place en novembre 2020 est reconduite pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction sur 36 mois auprès de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe.

EXECUTION DU BUDGET PRIMITIF 2024 AVANT SON ADOPTION : Autorisation est donnée, par anticipation au vote du budget 2024, d'engager, de liquider, et de mandater des crédits d'investissement dans la limite de 25 % des crédits d'investissements ouverts au budget primitif 2022 pour un montant global de 129 900,25 €.

DÉCISION MODIFICATIVE N°4/2023 (budget général) : Afin d'équilibrer les dépenses globales du chapitre 012 « charge de personnel », il convient d'abonder l'article 6218 « autre personnel extérieur » par l'article 657362 du chapitre 65 d'un montant de 3 000 €.

TARIFS 2024 : Ils concernent l'occupation de l'espace public, le centre de loisirs, les concessions du cimetière, la location des salles communales. Le taux de l'inflation de 3,5 % constaté entre novembre 2022 et 2023 sera répercuté aux quotients des tarifs du centre de loisirs en limitant l'augmentation du tarif journalier à 1 %. Tous les autres tarifs sont maintenus à leurs niveaux de 2023. Dans la location des salles communales une tarification, pour un week-end de la salle des verreries avec office d'un traiteur agréé, a été ajoutée.

CAMPAGNE 2023 D'ÉLAGAGE DE CHEMINS COMMUNAUX (remboursement auprès des propriétaires riverains) : Dans le cadre de la campagne d'élagage de certains chemins communaux la prestation réalisée par la commune sera facturée à 3,00 € le mètre linéaire aux propriétaires concernés.

DEMANDE DE SUBVENTION 2024 AU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE : Cette demande sera formulée sur la base d'un projet pédagogique établi par le directeur de l'école.

DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE À DESTINATION DES ÉLUS : M. Jean-Pierre BEGEL a été désigné en qualité de référent déontologue pour les élus communaux.

ÉVOLUTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR RELATIF À LA PASSATION DES MARCHÉS DANS LE CADRE DE LA COMMANDE PUBLIQUE : Le conseil a validé les modifications apportées au règlement intérieur de la commande publique dont trois axes principaux se dégagent (Suppression des commissions d'ouvertures ; Aménagement des seuils pour permettre une meilleure fluidité des mises en concurrence ; Réduction des délais de convocation).

AMÉNAGEMENT DU TEMPS SCOLAIRE DE L'ÉCOLE MATERNELLE À LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2024 : Demande de modification des horaires d'entrée et de sortie des élèves à la rentrée scolaire de septembre 2024 aux motifs de faciliter l'organisation des familles et d'optimiser la présence de l'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) (8h35 / 11h35 - 13h35 / 16h35).

INSTITUTION D'UNE PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE FORFAITAIRE AU BÉNÉFICIAIRE DE CERTAINS AGENTS PUBLICS : L'assemblée délibérante a décidé, l'instauration de la prime pouvoir d'achat forfaitaire exceptionnelle selon les conditions prévues par les textes. L'autorité territoriale fixera par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle et la mise en place des crédits correspondants au budget 2024.

PROGRAMME ANNUEL DE PREVENTION DES RISQUES (document unique) : La réalisation de l'amélioration des conditions de travail pour l'exercice 2023 s'élève à 7 934,48 €. Le programme prévisionnel pour 2024 s'établit à 6 040 € auquel s'ajoutera le coût des formations.

ADHÉSION AU COMITÉ D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MEUSE GRAND SUD : La commune adhèrera à compter de l'année 2024 au comité d'action sociale de la communauté d'agglomération Meuse Grand Sud, structure sociale de plus grande importance menant des actions en faveur des agents communaux territoriaux.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : Pas d'exercice du droit de préemption sur la cession du bien (références cadastrales section 542 AX - N° 238) sise 7 rue Saint Martin.

CONSEIL DES SAGES DU 18 DECEMBRE 2023

Conformément au règlement intérieur il a été procédé au renouvellement des membres du Conseil des Sages. Les membres actuels sont tous réélus jusqu'à la fin du mandat municipal.

M. Gérard Fournier excusé, souhaitait rejoindre le groupe mais n'ayant pas trois années de présence dans la commune sa candidature ne peut être retenue. Il sera convié en qualité d'invité aux prochaines réunions.

M. Pesenti Jean Pierre habitant Véel, devra confirmer son souhait d'intégrer ce conseil. Dans cette hypothèse, il sera invité au prochain conseil.



Une situation des travaux réalisés et en cours d'achèvement sur l'année 2023 a été présentée par M. Rousselot Michel, maire délégué.

Les deux gros projets en 2024 ont été expliqués par M. Abbas Gérard, maire dont :

- ↪ La restructuration de l'école maternelle, garderie et Mairie (entrées séparées, ascenseur pour les personnes à mobilité réduite, économie d'énergie, mises aux normes...).
- ↪ La réhabilitation du stade municipal et de ses bâtiments (économies d'énergie, sécurisation des accès...).

Le sages ont ensuite échangé sur un certain nombre de réflexions :

- ↪ Bibliobus/média bus : réflexions sur la possibilité de le faire passer dans la commune et sur l'endroit le plus approprié pour installer un meuble réservé aux passeurs de livres.
- ↪ Réflexion sur l'achat groupé de pellets afin d'obtenir des prix moins élevés, en raison de la quantité commandée : création d'une association.
- ↪ Réflexion à mener sur des tarifs de groupe pour les mutuelles : prendre attache auprès des compagnies.
- ↪ Réflexion à mener sur la valorisation de terrains entre Fains et Véel et sur les vergers du stade : peu d'habitants sont informés de la possibilité d'aller récolter les fruits.
- ↪ Afin d'optimiser une communication interne au sein du Conseil des sages il est proposé de désigner un « pilote » organisant le relai avec la Mairie via Mme Molet Anne 3^{ème} adjointe. M. Patrick Hurel accepte cette mission.
- ↪ Les membres souhaiteraient que le repas des anciens réunisse plus de personnes. Les réponses au questionnaire réalisés en 2022 sur les raisons de la non-présence au repas, leur sera adressé.
- ↪ Interrogation sur les composteurs en 2024 et sur l'obligation de composter ses déchets végétaux : C'est la communauté d'agglomération Meuse Grand Sud, qui dispose de la compétence « déchets ». M. Vannesson Patrick, 2^{ème} adjoint, invite les sages à se connecter sur le site internet de Meuse Grand Sud qui renseigne précisément des informations à ce sujet. L'accès peut se réaliser directement à partir du site internet de la commune de Fains-Veel en cliquant à partir de la page d'accueil sur l'icône à droite « Meuse Grand Sud » / compétences / environnement / déchets. Le N° 23 de janvier 2024 du mag'agglomération réserve un article à ce sujet.

Présentation au conseil des sages par M. Alain Bernard, invité, d'une synthèse du marché dominical, qui a rempli son objectif de créer du lien social dans la commune. Le dernier marché a été une grande réussite avec 20 barnums occupés, dont 2 pour l'animation culturelle. Il évoque la difficulté de faire déplacer des petits producteurs, les dimanches, dans une petite commune. Cependant le pari de maintenir la présence de ces derniers a été gagné sur l'année 2023.

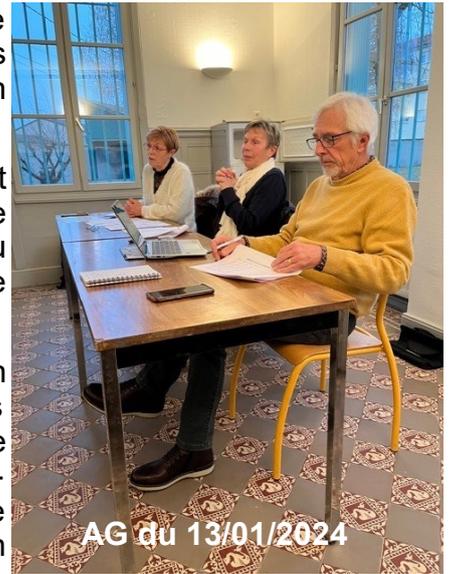
VIE DES ASSOCIATIONS

TENNIS CLUB DE FAINS VEEL

L'Assemblée Générale du Tennis Club de Fains-Veel s'est déroulée samedi 13 janvier 2024. La présidente Mme Annette Marsat et les membres du bureau ont dressé le bilan d'une année encore bien chargée aux nombreux licenciés présents.

Le club reste très dynamique avec un nombre de licenciés constant et où les différentes compétitions permettent à tous d'exercer ce sport. La convivialité du club toujours présente s'est à nouveau confirmée au moment du partage de la galette des rois. L'année sportive 2024 déjà en route s'annonce tout aussi belle.

Les représentants de la mairie, dont les adjoints Patrick Vannesson et Catherine Germain, ont félicité l'ensemble des bénévoles et les dirigeants pour cette belle dynamique de club en précisant que le tissu associatif est indispensable dans une commune comme Fains-Veel. Comme annoncé au vœux du Maire, un projet de rajeunissement des infrastructures du stade qui apportera un meilleur confort aux associations est à l'étude.



BOWLING CLUB FINNOIS

Samedi 13 janvier 2024, le Bowling club Finnois a réalisé son Assemblée Générale. Les adhérents ont répondu présents avec une forte affluence.

Son président José Souel peut être fier de la très bonne dynamique au sein du club et a remercié la commune de Fains-Veel pour la subvention allouée.

Le représentant de la commune, Patrick Vannesson, 2ème adjoint a félicité l'ensemble des bénévoles indispensables au bon fonctionnement des associations.

ORCHESTRE D'HARMONIE

Samedi 20 janvier 2024 lors de son l'Assemblée Générale l'orchestre d'harmonie a validé son rapport moral et financier de l'année 2023.

Le calendrier des manifestations 2024 a été arrêté.

Remise des médailles : Il y a eu 11 médaillés récompensés pour 20 à 37 ans d'activité musicale.

3 vétérans ont été récompensés pour 52, 53 et jusqu'à 71 ans d'activité au sein d'un orchestre, sous les applaudissements bien mérités.

Les représentants de la mairie, dont les adjoints Alain Bukovatz et Catherine Germain, ont félicité l'ensemble des musiciens pour leurs prestations musicales qui animent et honorent la commune.



CLUB ULM

L'Assemblée Générale s'est déroulée samedi 27 janvier 2024 dans le clubhouse du plateau de Vée. Le président M. Joel Piana et les membres du bureau ont dressé le rapport moral et financier de l'année 2023. Le nombre de licenciés reste constant avec une augmentation du nombre d'heure de vol (200 h contre 174 h en 2022).



Le président a rappelé le devoir d'une très grande vigilance dans le contrôle des appareils et le respect des règles de vol surtout dans le décollage et l'atterrissage et l'application du règlement intérieur. Les projets 2024 sont la mise en place des extincteurs, la sécurisation de la mare et de la fosse septique, l'aération et la remise en peinture du hangar et des entrées de pistes et l'entretien du clubhouse. Les comptes 2023, la trésorerie et le prévisionnel 2024 ont été présentés de main de maître par le trésorier Jean Pierre Ribière. Plusieurs projets de vol intra et hors département (Givrauval, Berck...) sont prévus sous réserve des conditions climatiques. Les représentants de la mairie, Alain Bukovatz président de l'OMS et Patrick Vannesson 2^{ème} adjoint ont félicité l'ensemble des bénévoles pour cette dynamique de club dont la rigueur est indispensable dans cette activité.

ATTRIBUTION DES AFFOUAGES

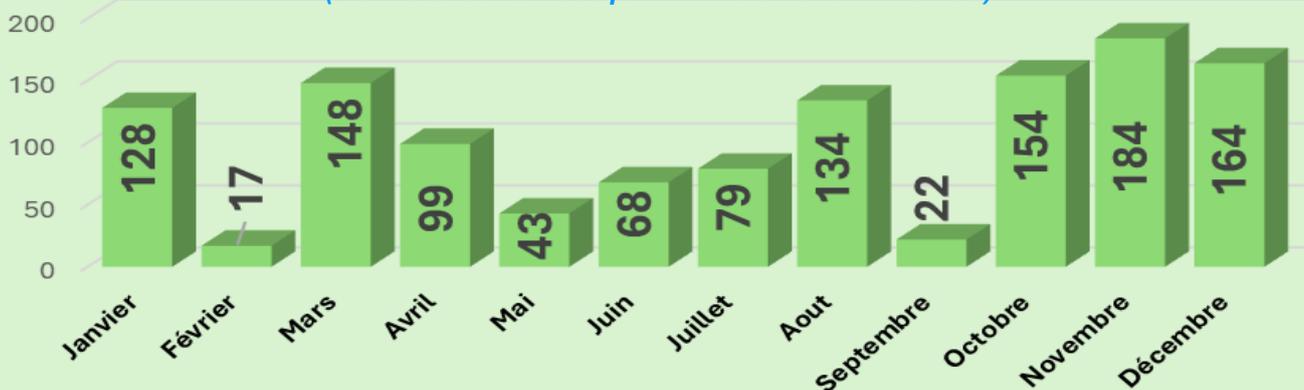


Après présentation des préconisations d'usage, par M. Michel Rousselot (maire délégué) et M. Trichot (ONF) les lots d'une estimation globale de 200 stères ont été distribués par tirage au sort le 27 janvier 2024. 11 affouagistes ont perçu leur lot répartis sur 3 massifs (Quart de réserve, Mine d'Orge et la Haye Ste Catherine). **La date de fin d'exploitation est fixée au 31 mai 2024 et celle de la fin de débardage au 31 aout 2024.**

DONNEES PLUVIOMETRIQUES

Pluviométrie à Fains-Veel (Hauteur en m/m)

(Données transmises par un habitant de Fains-Vée)



Une bonne nouvelle pour les nappes phréatiques !

1 240 m/m de pluie sur la commune pour l'année 2023 (Sur le secteur de Bar le Duc les précipitations annuelles moyennes sont de 1 000 m/m). La source « La Mal-Gueule » située au niveau du 53^{bis} rue de Vée a débordé dans les buses fin novembre et début décembre sans toutefois inonder la route.

INCIVILITES (TOUJOURS !)



Décharge illicite
Dépôt de verre
près du Bowling !!!



Décharge illicite Arrêt de bus
près d'Intermarché !!!



Réparation du potelet par les
agents techniques
place de la mairie



Stationnement interdit
devant les services
techniques!!!

Mégots, déjections
canines, nuisances
sonores,
comportements
agressifs, tags et
déchets en tout genre...
dégradent notre cadre
de vie. **ces incivilités
quotidiennes nuisent
à la qualité de vie de
chacun et
représentent un coût
non négligeable pour
notre commune.**

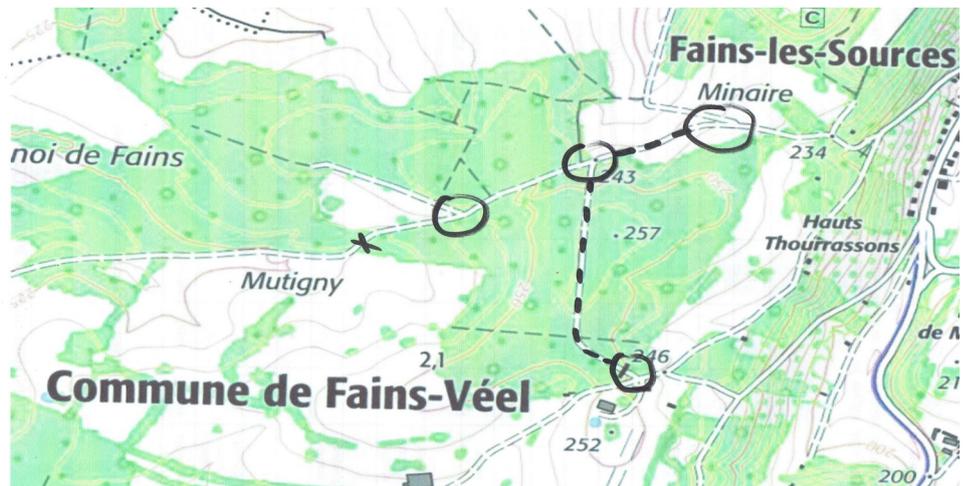


Décharge illicite Rue de la Vaux Mourot !!!



L'association des Trotte-Voyottes a constaté de nombreuses incivilités et vols... sur les balises des chemins de randonnées implantés sur le territoire de notre commune. Ci-dessous le plan concerné par ce vandalisme (**15 balises et autocollants arrachés et disparus** .. pas de déchets laissés sur place !)... seules les vis restent présentes sur les supports.

Contact : GEVREY Alain 0630757116 (association de randonnée des trotte-Voyottes) mandaté par l'Office de Tourisme Grand Sud.



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2024

03 février : Loto Football club - Verreries
10 février : Gala Ecole de Musique - Verreries
11 février : Marché local - place de la Mairie
11 février : Concert Chorale - Verreries
17 février : Soirée Bavaroise - Verreries



02 mars : Théâtre - ILGC - Verreries
10 mars : Marché local - place de la Mairie
16 et 17 mars : journées propreté
24 mars : Houblonnière - AFA Les Sources



14 avril : Marché local - place de la Mairie
14 avril : Carnaval - place de la Mairie et Stade

08 mai : Commémoration - Monument aux Morts - Rostand
12 mai : Marché local - place de la Mairie
25 mai : Fête des mères – salon d'honneur de la Mairie



01 juin : Gala de Danse - Verreries
09 juin : Marché local - place de la Mairie
14 juin : Fête école Maternelle
18 juin : Commémoration - Monument aux Morts – Rostand
23 juin : Vide-dressing – OMCI -Verreries
29 juin : Fête de la Musique - place de la Mairie



13 juillet : Fête Nationale - place de la mairie
14 juillet : Marché local avec animations - place de la Mairie

11 août : Marché local - place de la Mairie
18 août : Brocante du Football Club de Fains - Vée

01 septembre : Brocante de l'ACCA à Vée
08 septembre : Fête du sport - stade
08 septembre : Marché local - place de la Mairie
21 et 22 septembre : Journées du Patrimoine



13 octobre : Marché local - place de la Mairie
20 octobre : Repas des aînés - Verreries
26 et 27 octobre : Salon d'Automne - Verreries

10 novembre : Marché local - place de la Mairie
11 novembre : Commémoration - Monuments aux Morts
16 novembre : Concert - Eglise Saint Martin à Vée
17 novembre : Loto - AVEF - verreries
23 et 24 novembre : Fête Patronale à Fains
30 novembre : Marché de Noël - AFA - Verreries

01 décembre : Marché de Noël - AFA - Verreries
06 décembre : Saint Nicolas - spectacle enfants - Rostand
06 décembre : Saint Nicolas - défilé Stade - place de la mairie
08 décembre : Marché local—place de la Mairie
08 décembre : Concert Orchestre d'Harmonie - Verreries
21 décembre : Arbre de Noel à Vée
31 décembre : Repas Saint-Sylvestre - AVEF - Verreries



Certaines dates de ce calendrier prévisionnel sont susceptibles d'être modifiées